



DÉLIBÉRATION N°2026-07

Séance du jeudi 19 février 2026

LE 19 FÉVRIER 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 13 FÉVRIER 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	18
Présents	14
Votants	16

Présents : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Corine DURAND, Mme Hélène BONNECUELLE, M. Dominique BARIL, M. Guilhem GARCIN, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, Mme Claudine MOYA-ANNE, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, Mme Laurence ROUSSEAU.

Pouvoirs :

Mme Mélanie ARNAL avait donné pouvoir à Mme Claudine MOYA-ANNE,
M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

Absents : M. Gilles CHICAUD, M. Bernard SENAULT

Secrétaire de séance : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE ART MIXTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Corine DURAND expose :

Vu le Code Général des Collectivités,

La présente convention a pour finalité de cadrer, valoriser et formaliser le partenariat entre la Commune et l'Association. Elle définit les engagements réciproques, les modalités de collaboration et les moyens mis en œuvre pour assurer la pérennité des actions menées sur le territoire.

Des conventions spécifiques pourront compléter ce document afin de préciser, le cas échéant, les modalités techniques ou financières liées à des projets ponctuels.

La convention est conclue pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction ou décision expresse de Madame la Maire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** la convention telle que jointe à la présente affaire,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 16 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Juliette PAPROCKI-CAMARD
Secrétaire de séance



Isabelle TOUZARD



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 24/02/2026

et de sa publication le 24/02/2026

et/ou de sa notification le _____